

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 33 (2003)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'engrenage du quatrième pilier

## Impressum

### Editeur

Société coopérative Aînés,  
sans but lucratif

### Directeur d'édition

Jean-Robert Probst  
jrprobst@magazinegenerations.ch

### Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Scherthenleib  
mmuller@magazinegenerations.ch

### Rédaction

Bernadette Pidoux  
bpidoux@magazinegenerations.ch  
Catherine Prélaz  
cprelaz@worldcom.ch

### Secrétariat

Sylvia Pasquier,  
Isabelle Bosson, Dominique Rochat

### Administration et rédaction

Passage Saint-François 10  
Case postale 2633, 1002 Lausanne  
Tél. 021 321 14 21  
Fax 021 321 14 20  
Secrétariat ouvert  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

### Abonnements

11 numéros par an Fr. 45.–  
Etranger Fr. 53.–  
(35.– €)

### Internet

www.magazinegenerations.ch

### Collaborateurs réguliers

Josette Baud, Ariane Geiser,  
Daniel Grivel, Charlotte Hug,  
Marie-Thérèse Jenzer, Guy Métrailler,  
Pécub, Françoise de Preux, Jean-Philippe  
Rapp, Nicole Rohrbach, Skyll, Jean-Paul  
de Sury, Annette Wicht, Urs Zeier.

### Fondateur

Yves Debraine

### Régie des annonces

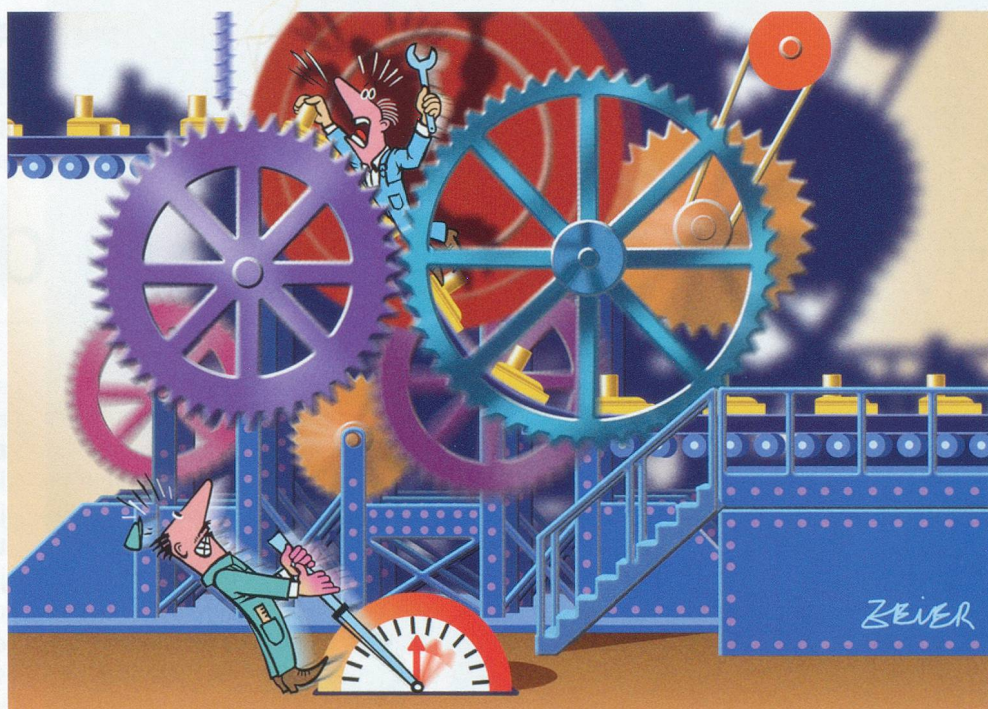
Publimag SA  
Yves Hautier, chef de vente,  
Alain Bühner, Product Manager  
Rue Etraz 4, 1003 Lausanne  
Tél. 021 321 41 88  
Fax 021 321 41 99  
lausanne@publimag.ch  
www.publimag.ch

### Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski  
paopima@worldcom.ch

### Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a.  
Tirage: 43 500 exemplaires



■ Afin d'assurer une vie décente aux retraités du pays, nos dirigeants ont mis en place le système des trois piliers. L'AVS, la prévoyance professionnelle et la prévoyance libre. Déjà, on évoque la mise en place d'un quatrième pilier. Inacceptable !

Aujourd'hui, l'équilibre entre les cotisations AVS qui entrent d'un côté et les rentes qui sont servies de l'autre est plus ou moins stable. Mais on sait déjà que ce ne sera plus le cas dans une quinzaine d'années, compte tenu de l'évolution démographique.

C'est pourquoi il vaut mieux s'y préparer et engranger quelques réserves en prévision des mauvais jours. On ne sait pas exactement ce qu'il adviendra du deuxième pilier, depuis que des responsables (si peu) jouent une partie de nos cotisations en Bourse. Et tout le monde n'a pas les moyens financiers de contracter un troisième pilier, libre ou lié.

Des solutions apparaissent actuellement, suggérées, on s'en doute, par les capitaines de l'économie suisse. L'une

d'elles, émanant de la Fédération des entreprises suisses, envisage purement et simplement d'élever l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes à 67 ou à 68 ans. Pourquoi pas à quatre-vingts, tant que nous y sommes !

Une autre étude, provenant d'«Avenir Suisse», évoque la possibilité de recourir à un quatrième pilier. En deux mots, cela consiste à pratiquer une activité partielle rémunérée, au-delà de l'âge de la retraite. Ce quatrième pilier existe déjà de nos jours. La somme globale des gains réalisés par des retraités représente deux milliards de francs par année.

Si certaines personnes âgées de 65 ans et plus désirent poursuivre une activité lucrative, par plaisir et par choix, nul n'y trouvera à redire. Mais il ne faudrait pas que cela devienne une obligation pour les retraités défavorisés. La Fondation Pro Senectute a averti qu'elle défendra les acquis sociaux. *Générations* adoptera une attitude identique. Il est hors de question de mettre les doigts dans cet engrenage.

Jean-Robert Probst